

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 AVRIL 2024

N° 2024/4

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 22 avril 2024 à 20h00**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil communal sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. ADMINISTRATION GENERALE

R.G.P.A. – Actualisation

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ANDENNE - Schéma d'Orientation Local d'Anton – Adoption du projet de S.O.L. et liste des personnes et instances à consulter

3. COMMUNICATION & RELATIONS EXTERIEURES

Jumelage ANDENNE-MOTTAFOLLONE

4. CULTES

1. Fabrique d'église d'ANDENNE - Compte 2023 - Exercice de la tutelle
2. Fabrique d'église de LANDENNE - Compte 2023 - Exercice de la tutelle
3. Fabrique d'église de MAIZERET - Compte 2023 - Prorogation du délai de tutelle
4. Fabrique d'église de SCLAYN - Compte 2023 - Prorogation du délai de tutelle
5. Fabrique d'église de SEILLES - Compte 2023 - Exercice de la tutelle

5. INTERCOMMUNALES

1. Société intercommunale A.I.E.G. – Souscription et libération complémentaires de parts B1
2. IMIO - Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 - Mandats de vote

6. MARCHES PUBLICS

1. Marchés publics passés par délégation - Communication
2. Marché de travaux échelonnés - Voiries et trottoirs en pierre naturelle - 2024 (2 ans maximum : un an reconductible une fois) - PNDAPP - Passation
3. Marché de travaux échelonnés - Fraisage/pose - Petites surfaces - 2024 (2 ans maximum : un an reconductible une fois) - PNDAPP - Passation

7. PATRIMOINE

1. Crèche "*Les Oursons*" - Convention de mise à disposition du bâtiment des Soeurs
2. Bois communaux - Adhésion de la Ville d'ANDENNE à la nouvelle charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne (P.E.F.C.)
3. ANDENNE : lieudit "*COBECHE*" - Acquisition par la Ville d'ANDENNE d'un jardin appartenant à Monsieur R.H.

HUIS CLOS

8. CONTENTIEUX

1. Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne - Permis B.
2. Ville d'ANDENNE c/ S.P.W. - Direction des Ressources naturelles et de l'Environnement
3. Ville d'ANDENNE et C.E. c/ A.-M. C. - Décision d'ester en justice

9. RESSOURCES HUMAINES

1. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif - J.D.
2. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif - V.N.
3. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif - S.C.
4. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - M.B. (1)
5. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - M.B. (2)
6. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - G.F.
7. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - A.D. (1)

8. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - A.D. (2)
9. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - H.E.
10. Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour convenances personnelles - M.R.
11. Personnel enseignant - Ratification - Prolongation de désignation - L.B.
12. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - O.G.
13. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - M.V.
14. Personnel enseignant - Demande d'autorisation de prester à raison d'un mi-temps sous le couvert d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle - F.G.
15. Autorisation de cumul - Renouvellement d'autorisation - P.T.
16. DST - Demande d'interruption de carrière ordinaire - F.S.
17. DPO - Demande du renouvellement de la convention de mise à disposition au C.P.A.S. - D.T.
18. DRHN et Cabinet de Madame F.L. - Demande d'interruption de carrière "*régime fin de carrière*" - A.I.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 19 février 2024 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général. Celui de la réunion du Conseil communal du 25 mars 2024 n'a pu être complètement confectionné; il sera disponible lors de la deuxième plus prochaine réunion du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **17 avril 2024**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 17 avril 2024 à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 27 mai 2024 et 24 juin 2024 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.